

Boislehous (du)

Extrait de preuves de noblesse (1691)

Les Carrés d'Hozier conservent un extrait des titres concernant la famille du Boislehous cités dans les preuves de noblesse pour l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Anne-François de la Blinaye.

Titre de du Bois le Houx, communiqué avec de la Belinaye.

Du 13 juin 1691, original en parchemin

Extrait du proces verbal des preuves de la noblesse paternelle et maternelle de noble Anne-François de la Blinaye, fils de messire François de la Blinaye, chevalier seigneur vicomte dudit lieu, et de dame Marie du Boislehous, ses pere et mere, fait le 13 juin 1691, pour etre reçu chevalier de l'ordre de S^t Jean de Jerusalem au grand prieuré d'Aquitaine, dans lequel sont mentionnés entre autres actes :

17 janvier 1655 – Le contrat de mariage de messire Jean du Boislehous, chevalier, seigneur dudit lieu et autres, avec dame Marie de Goué son epouse par lequel il se voyoit que les parties avoient traité noblement et avantageusement suivant la coutume de la province de Bretagne, en datte du 17 janvier 1655, au raport de Lesieur notaire royal.

5 janvier 1651 – L'acte de majorité dudit sieur du Boislehous passé en la juridiction de Combours le 5 janvier [folio 367v] 1651 signé Eon Borel et Garnier, faisant voir que par lettres royaux il avoit été déclaré majeur avant l'age de 20 ans ce qui n'appartenoit qu'aux nobles selon la coutume de Bretagne.

18 mars 1635 – L'extrait de bateme dudit sieur du Boislehous fait en la paroisse de Combours, faisant foy qu'il avoit été batisé le 18 mars 1635, et etoit fils de messire Gabriel du Boislehous et de dame Anne de Beaucé, sieur et dame de Vendel.

11 fevrier 1630 – Le contrat de mariage dudit ecuyer Gabriel du Boislehous avec ladite dame Anne de Beaucé justifiant la qualité



et noblesse des parties, en datte du 11 fevrier 1630, au raport de Freslon, notaire royal.

5 aout 1582 – L'extrait de bateme dudit Gabriel du Boislehoux faisant voir qu'il étoit issu legitiment de messire Jean du Boislehoux, chevalier, seigneur dudit lieu, en datte du 5 aout 1582. Cet extrait delivré le 1^{er} fevrier 1669. Signé Pierre Morin, recteur de Luistré, Gillet et Boiscourée notaires, et Mariette greffier de la juridiction du Boislehou.

[folio 368] 11 novembre 1637 – Un partage en forme de transaction des successions de messire Jean du Boislehoux et de dame Françoisse de la Jaille, pere et mere dudit Gabriel, entre messire René du Boislehoux, comme representant autre René du Boislehoux son pere, et ledit Gabriel du Boislehoux ; faisant voir que lesdites successions avoient été partagées noblement et avantageusement suivant la coutume de Bretagne, en datte du 11 novembre 1637. Signé Breal, notaire de la juridiction de Combourg, avec la ratification etant au pied signée par les parties et par dame Anne de Beaucé, et J. Ruau notaire.

30 novembre 1622 – Une donation faite par dame Jeanne de la Jaille pendant son veuvage à ecuyer Gabriel du Boislehoux son fils puiné (faisant voir la noblesse dudit sieur du Boislehoux tant du coté paternel que materiel, n'étant permis qu'aux nobles par la coutume de Bretagne de faire avantage à leurs puinez). Ledit acte du 30 novembre 1622 passé devant Le Bret et Ruault, notaires de la juridiction de Combourg.

4 novembre 1574 – Un contrat d'alienation des propres de dame [folio 368v] Françoisse de la Jaille faite par messire Jean du Boislehou son mary et rassiette d'iceux sur les propres dudit seigneur son mary (faisant voir non seulement de la qualité noble des parties, mais même du legitime mariage d'icelle). Ledit acte du 4 novembre 1574 signé Bertran, notaire royal à Angers.

25 aout 1561 – Un accord fait entre messire Claude du Boislehoux, seigneur dudit lieu, et Jean son frere puiné, sur l'augmentation de son partage qu'il pretendoit vers ledit seigneur son aîné principal et noble, ès successions de messire Jaques du Boislehou et Jacquemine de Vendel, leur pere et mere (faisant voir que lesdits du Boislehou avoient partagé noblement). Cet acte en datte du 25 aout 1561 passé par la cour de Chatillon, signifié par copie à noble homme Jean du Tréel par L. Aubrée, sergent royal.

3 fevrier 1654 – Un aveu des terres et seigneuries du Boislehoux et autres rendu par ledit messire Jean du Boislehoux, seigneur dudit lieu et autres lieux, à haut et illustrissime prince Henry de la Trimouille, duc et pair de France, justifiant la noblesse et armes dudit du Boislehoux, du 3 fevrier 1654, de lui signé, et Grasset et Dusson, notaires de la baronie de Vitré, et reçu le 25 octobre 1655 par acte signé Tual, greffier.